

"Respect-Santé-Nature"
La nouvelle association naturiste du C.H.M. de Montalivet

Association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de Lesparre-Médoc
le 11 septembre 2013 sous le n° W334001680

BULLETIN D'INFORMATION N° 14 (OCTOBRE 2107)

Bonjour à tous,

Un nouveau bulletin, déjà ? Oui, l'actualité du CHM l'exige ! Ce petit mot pour vous donner des informations importantes.

Suite à la pétition ONF que nous avons lancée fin août au CHM qui avait rassemblé plus de 200 signatures et après nos interventions sur internet, M. Alaux nous avait adressé un courrier remis par Mme Lynch. Dans ce courrier, il était question que sur la zone ONF les caravanes de plus de 10 ans soient définitivement exclues et les autres, retirées 3 mois par an.

RSN a questionné l'agent local de l'ONF et a envoyé un courrier le 12 octobre à M. Alaux. Vous en trouverez la copie en pièce jointe.

Sachez que la pétition continue maintenant sur internet via change.org avec près de 450 signatures qui viennent s'ajouter aux premières, soit environ 650 signatures.

Tous les usagers ont reçu l'appel à redevance 2018. Sur les documents reçus par les propriétaires de caravanes situées sur l'espace ONF, on ne parle plus désormais d'enlever les caravanes de plus de 10 ans et de retrait 3 mois/ an pour les plus récentes.

L'association a appris que l'ONF n'est pas opposé à maintenir la dérogation pour les caravanes « résidentielles », c'est à dire, à l'année, comme cela était prévu dans l'ancienne convention à condition que les auvents, caillebotis, accessoires soient enlevés et que les caravanes soient en état de rouler. *Ce sont les consignes données par le CHM lors de l'appel à redevance et que nous vous conseillons de suivre à la lettre.*

Sans trop nous tromper, nous pouvons penser que la « publicité » faite par RSN sur le projet initial a joué pour une part dans ce revirement de l'ONF et du CHM !

Au sujet de l'appel à redevance 2018, il faut noter :

1/ une augmentation nette par rapport aux années précédentes de 3,5 %;

2/ l'accès désormais interdit 3 mois/ an aux propriétaires de caravanes et bungalows situés sur la bande ONF (sans diminution de la redevance, l'association va se pencher sur la question);

3/ sur une note accompagnant l'appel à redevance 2018, la direction demande de signer et de lui renvoyer le nouveau contrat qu'elle va bientôt leur adresser. Nous ne pouvons que vous conseiller de lire attentivement ce contrat avant de le signer. Mais le mieux est d'attendre notre feu vert car l'association va aussi étudier ce point.

Terminons par une note positive avec une nouvelle preuve que nos actions, lorsqu'elles sont légitimes et bien menées, sont *payantes* : la fin de la participation aux investissements relatifs à la mise aux normes électriques dans la partie caravaning. Petit rappel : en 2014, le CHM y a engagé la réfection et l'uniformisation du réseau d'électricité. En 2014, M. Cantiteau, encore PDG de la Socnat, avez informé les usagers concernés qu'ils devraient payer « à vie » 250 €. Après maintes discussions et courriers, RSN avait obtenu que la facture globale à régler par les usagers corresponde au montant réel des travaux. Aujourd'hui, nous y sommes et avec l'arrêt de cette participation, c'est un grand *Ouf* ! de soulagement que poussent les propriétaires de caravanes et de mobile-homes.

Par ailleurs, nous avons fait quelques premières avancées avec l'ANM. Nous espérons que le bon sens l'emportera dans l'intérêt de tous. Bien sûr, nous vous tiendrons au courant de la suite !

RSN continue sur internet la pétition qui concerne la zone ONF (question aujourd'hui en grande partie résolue) mais aussi l'avenir du CHM avec, entre autres, le montant de la redevance prévu à la hausse par le groupe Vacalians-Tohapi. Pour 2018, c'est déjà une hausse de 3,5 % mais pour demain on peut craindre une flambée !

Plus de 650 signatures, c'est déjà bien mais nous pouvons encore mieux faire si nous voulons faire reculer ou en tout cas freiner la direction. Pour accéder à change.org, le plus simple est de cliquer sur ce lien <http://chn.ge/2zicTwa> ou d'aller sur la page d'accueil de notre site <http://respect-sante-nature.fr/>, ainsi ceux qui ne le connaissent pas encore le découvriront ! Partagez cette pétition, faites la signer par autant de monde que vous le pourrez, c'est essentiel !

Notre association montre toujours sa détermination pour défendre le CHM et ses usagers mais elle a besoin de votre adhésion pour vivre et poursuivre ses actions. Merci à ceux qui sont en retard de leur cotisation de se mettre à jour. Merci également de fédérer autour de vous !

Cordialement,
Gilles